

DPFAA-DRHAJ: 301/2024

23 Octo 2024

Décision

La Directrice de l'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région Rabat-Salé-Kenitra (AREP-RRSK) ;

- Vu le Dahir n° 1-15-83 en date du 20 ramadan 1436 (7 juillet 2015) portant promulgation de la loi n° 111-14 relative aux régions ;
- Vu le statut de personnel de l'AREP-RRSK ;
- Vu le décret N°2.11.621 du 25 novembre 2011 fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans la fonction publique ;
- Vu le Décret n° 2-64-389 du 10 rabii II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;
- Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat des établissements publics et des collectivités publiques ;
- Vu la Circulaire du Chef du gouvernement n° 24/2012 du 6 hija 1433(22 octobre 2012) relative au recrutement au sein des entreprises et des établissements publics ;
- Vu le statut de personnel de l'AREP-RRSK ;
- Vu la loi cadre modificative N°1 de l'année 2024 telle que visée par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Décide

Article Premier : L'Agence Régionale d'Exécution des Projets de la Région de Rabat-Salé-Kenitra organise un concours de recrutement, après présélection sur dossier en vue de recruter **deux (2) Techniciens VRD (postes contractuels)**.

Article Deuxième : Missions

Technicien VRD

- Participer au suivi de l'exécution des travaux qui lui sont attribués selon les objectifs fixés de qualité, coût et délais ;
- Assurer, sous la supervision de sa hiérarchie, les tâches relatives à la gestion des projets ;
- Assurer le suivi technique, administratif et la vérification de l'adéquation des plans d'exécution des projets ;
- Participer à l'inspection et à la surveillance des travaux jusqu'à leur parfait achèvement ;
- Assurer le suivi de l'exécution des travaux relevant de sa responsabilité, selon les objectifs fixés de qualité, coût et délais ;

- Participer aux opérations préalables de la réception provisoire ;
- Assister aux séances d'ouverture des plis.

Article Troisième : Profil recherché

Technicien VRD

- Diplôme de Technicien spécialisé (Bac+2) en Génie Civil ou équivalent ;
- Expérience réussie de 3 ans minimum dans le domaine du génie civil (à compter de la date d'obtention du diplôme). Les stages ne sont pas pris en compte ;
- Connaissances des normes et des règles de sécurité sur les chantiers ;
- Connaissances en techniques de dessin, lecture de plan et de représentation technique ;
- Assimilation des études financières, administratives et techniques des projets ;
- Etre capable de réaliser des plans et gérer plusieurs projets à la fois ;
- Rigueur et sens de responsabilité ;
- Grande disponibilité.

Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un diplôme de Technicien spécialisé (Bac+2) en Génie Civil ou équivalent ;
- Avoir une expérience réussie de 3 ans minimum dans le domaine du génie civil à compter de la date d'obtention du diplôme). Les stages ne sont pas pris en compte.

Article Cinquième : Pièces à fournir

- Lettre de candidature précisant le poste ;
- CV détaillé et actualisé ;
- Copie du ou des diplômes reconnus par l'Etat ;
- Une équivalence du diplôme est exigée au cas où le diplôme est délivré par un institut d'enseignement privé ou un établissement étranger accompagné de la copie du bulletin officiel ;
- Copie de la CIN ;
- Attestation(s) justifiant l'expérience professionnelle demandée ;
- Toute attestation ne comportant pas la date début et la date fin de l'expérience ou date d'émission de l'attestations au cas où l'expérience professionnelle est en cours, ne sera pas considérée.



Article Sixième : Epreuves du concours

Epreuve	Durée	Coefficient
Un sujet de dissertation d'ordre général	2h	2
Un sujet de spécialité	2h	3
Exposé oral devant le jury du concours <i>Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales</i>	15 à 30 min	3

Article Septième : Dépôt de candidature

Les candidatures doivent obligatoirement être déposées au niveau du portail <https://www.emploi-public.ma>, au plus tard **le 11 Novembre 2024 à 16h30**.

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer le concours de recrutement dont la date et le lieu seront communiqués après affichage des résultats de présélections pour passer les épreuves écrites.

Il est à noter que tout dossier incomplet ou ne correspondant pas au profil recherché sera automatiquement écarté et que seules les candidatures déposées au niveau du portail sus-référencé seront traitées.



Lamia BENABDILLAH
Directrice de l'Agence Régionale
d'Exécution des Projets de la Région
de Rabat-Salé-Kénitra